

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A. En argent & trois cent vingt, dont la bourse de la bourgeoisie fournit deux cent quarante. Le reste des bourses le surplus qui est huitante. Outre le logement ci devant mentionné estimé valoir de soixante un jardin & six et un plantage de six en sorte que l'ensemble monte à trois cent nonante deux ou francs par an.

B. On observe que les facultés de la Commune ne lui permettant pas de supporter ces frais en entier, les habitants non bourgeois ont payé jusqu'à présent à la dite Commune, une somme annuelle à proportion des enfants qu'ils envoient à l'école. Les réponses de l'article quatre IV. ont été fournies par le Secrétaire de la Commune.

B. Il est à remarquer, qu'il n'y a rien de plus désagréable pour un maître d'école qui, pendant l'hiver, a pris tous les soins et toutes les peines pour l'instruction de ses écoliers, de les voir pendant le courant de l'été abandonner presque totalement l'école, ainsi ils oublient ce qu'ils ont appris dans l'hiver, et par conséquent loin de faire des progrès, il en fait toujours revenir aux premiers principes. Une réforme à cet égard est absolument nécessaire. Ce qu'il ne peut pas moins, serait de donner une aide au Rép. au moins pour l'hiver, car il lui est impossible de suffire seul à l'instruction d'un si grand nombre d'écoliers et de différents âges, en ayant des bourses jusqu'à dix-huit.

166

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

166

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Berroy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Berroy

d. District

De Rolle

e. Canton

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les maisons du Village sont fort rassemblées, et celle qui sont de son ressort, ne s'éloignent au plus loin que de 15 minutes comme on le verra ci-dessous.

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Villages, il n'y en a point
Hameaux ou fermes Distances, Enfants qui fréquentent l'école*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Hameaux ou fermes	Distances	Enfants qui fréquentent l'école
<i>Le Bone</i>	<i>6 minutes</i>	<i>4</i>
<i>Molefont</i>	<i>7</i>	<i>0</i>
<i>La Douvrisque</i>	<i>18</i>	<i>0</i>
<i>La Cornettar</i>	<i>8</i>	<i>2</i>
<i>Sous les Epines</i>	<i>6</i>	<i>3</i>

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Enfants. 9

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Alaman est éloigné de Borroy minutes 30

Aubonne	60:
Fechy	25:
Bougy	20:
Moût	30:
Rolle	30

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Alaman	à	Aubonne	minutes	30:
de Fechy	à	Bougy	15:
de Moût	à	Rolle	15
de Rolle	à	Alaman	60:
de Alaman	à	Bougy	30:

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion, la Lecture, l'écriture, l'Arithmétique Simple & Composée, l'Orthographe et la Musique Sacrée

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver 3 heures le matin et 2 l'après midi. En été selon que les leçons le demandent.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament le catéchisme D'Orstval retouché un livre de passage, Choix, les Psaumes & les cantiques

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ils ont été établis par le conseil de la Bastard. Aussi bien que la trop grande indifférence d'une partie des Bâtes peut le permettre.

9°. Durée de l'école chaque jour?

voyez l'article 6.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Jusqu'à présent ils ont été distribués par volees selon les connaissances qu'ils ont.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le conseil & le Bastard. D'après un examen sur tout ce qu'il doit enseigner

b. D'où est-il?

De Vaillon District Dorbe

c. Son nom

Daniel Guignard

(3)

d. Son âge.

36 ans 9 mois

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Cinq

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

18 ans 4 9 mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A Vaillon chez son Père qui étoit 1. Regent. Il s'occupoit à donner des leçons d'écriture & d'arithmétique pendant les momens que lui donnoit son état de forgeron. La Lecture à l'Eglise le Dimanche et le Avant des Psaumes et tous les Dimanches après midi il est tenu de faire la prière.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

56. en hiver. En été s'est varié, la plus grande partie n'y viennent que très rarement

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle n'en possède point

b. Quelle en est la valeur?

Rien

c. Source des revenus.

De la Commune, du Bâture et de l'Etat

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

On dit qu'il n'y en a point

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les bourgeois ne payent rien, les Habitans qui ont des enfans payent un quarteron de mesnel et deux batz

15°. Bâtiment de l'école.

Il y en a un

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est neuf

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y en a qu'une assez agréable, l'appartement du Regent est très petit, le tout est dans la maison Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le conseil Municipal - la Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Suivant le prix des denrées elle monte pour la dernière année à cent septante huit francs huit sols, comme on le verra par le détail ci-dessous.

La commune paye en argent L. 68.
 Cent pots de vin blanc 30.
 Cinquante de rouge 10.
 Au si devant Chateau de Morges 20.
 Les habitants on produit 24.
 Au Prieur douze quaterons froment 20. 8.
 Bois d'affouage il n'y en a point

L 178-8.

Voyez le détail ci-dessus, ce qui est d'usage ancien

Lerroy le 6 Mars 1799
 Daniel Guignard

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. S. A.

} Rolle

} Bourg

} Commune

} De Rolle

Chef-Lieu

Du Leman

} *Il n'y a*

} *pas d'autre*

} *Collège*
de